

★ PROCÈS – VERBAL ★
de la séance du Conseil d'Administration du
21 mars 2023

| I – CONSEIL D'ADMINISTRATION | Réservé à Monsieur le Directeur académique |
|---|--|
| <p>Membres présents ou excusés :</p> <p>Membres de droit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - M. JEULIN – Principal du collège ✓ - Mme JUNQUA – Adjoint-gestionnaire ✓ - Mme LAGIER – Conseillère principale d'éducation ✓ - M. GARDE – Agent comptable (invité à titre consultatif) ✓ <p>Représentants du Conseil départemental :</p> <ul style="list-style-type: none"> - M. CAMMAL – Conseiller départemental (absent) - Mme DENIZOT – Conseillère départementale ✓ <p>Représentant de la Mairie de Châtillon-sur-Loire</p> <ul style="list-style-type: none"> - M. RAT – Maire de Châtillon-sur-Loire (excusé) <p>Personnalités qualifiées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - M. BONNEFONT (excusé) - M. GIRAULT ✓ <p>Représentant de la communauté de communes (à titre consultatif) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mme DESCHAMPS (excusée) <p>Représentants des personnels enseignants et d'éducation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mme MORIZET ✓ - Mme RAYMOND ✓ - Mme CHERIOUX ✓ - M. NALET (retard) ✓ - M. PAQUIET ✓ - Mme LAVAL ✓ <p>Représentantes des personnels ASSTOS :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mme NICOLET ✓ - Mme MIERMONT ✓ <p>Représentants des parents d'élèves :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mme LE GOFF ✓ - Mme ROBLIN ✓ - Mme VOIRIN ✓ - Mme RAT ✓ - M. BELHOSTE ✓ - Mme JANNOT ✓ <p>Représentants des élèves :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mlle BEAUVOIS ✓ - Mlle BARBARANT (excusée) <p>Monsieur le Principal excuse le retard de M. BELHOSTE et de M. NALET qui rejoindront le conseil un peu plus tard.</p> <p>Le quorum étant atteint avec la présence de 18 membres, Monsieur le Principal ouvre la séance du conseil d'administration à 18 heures 05.</p> <p>Mme JUNQUA, assure le secrétariat de séance.</p> | |



1. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 05 décembre 2022

Aucune remarque n'étant faite, Monsieur le Principal soumet au vote l'approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 05 décembre 2022 :

Votants : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour : 18



| II – GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE | Réservé à Monsieur le Directeur académique |
|--|--|
| <p>1. Présentation du compte financier de l'exercice 2022</p> <p>Monsieur GARDE présente d'abord le bilan comptable de l'exercice 2022 aux membres du conseil d'administration.</p> <p>Madame JUNQUA présente ensuite les grandes lignes du Compte financier du collège.</p> <p>L'exercice 2022 laisse apparaître un résultat d'exploitation positif de 2 143,85 € avec un fonds de roulement en hausse malgré l'écrêtement de l'année dernière.</p> <p>Compte-tenu de la situation financière saine de l'établissement et du montant du fonds de roulement dont il dispose (85 226,34 €), ce résultat d'exploitation confirme la bonne santé financière de l'établissement et pourra être affecté sans risque sur le compte de réserve.</p> <p><i>Arrivée de M. BELHOSTE à 18h30</i></p> <p><i>Arrivée de M. NALET à 19h00</i></p> <p>Monsieur le Principal soumet au vote des membres l'approbation du compte financier de l'exercice 2022 :</p> <p>Votants : 20 Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 20</p> <p>2. Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022</p> <p>Monsieur le Principal soumet au vote des membres l'approbation d'affecter le résultat de fonctionnement du compte financier de l'exercice 2022, soit 2 143,85 €, sur le compte de réserve unique :</p> <p>Votants : 20 Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 20</p> | |



3. DBM (pour information) :

Madame la gestionnaire informe les membres du conseil d'administration des différentes décisions budgétaires modificatives qui ont été prises en fin d'année.

- **DBM 5 :**
Ajustement du budget suite à réception de la subvention des ordures ménagères
- **DBM 6 :**
Ajustement du budget suite à réception des subventions « Collège au cinéma » (séances et transports)

4. Dossier « télésurveillance » :

Monsieur le Principal présente aux membres le dossier « télésurveillance » du collège, enregistrées, en vue de la demande officielle à effectuer en préfecture. En effet, le système, installé lors de la construction du collège, ce système ne semble pas avoir fait l'objet d'une déclaration officielle, et le Conseil départemental a demandé que cet oubli soit réparé.

Il expose l'emplacement de toutes les caméras, la durée de conservation des fichiers (1 mois), les personnes habilitées à les consulter et les modalités d'accès réglementaires aux données personnelles des usagers. Il précise qu'une fiche RGPD existe déjà dans le registre des traitements des données à caractère personnel.

Monsieur le Principal soumet au vote des membres le maintien du système de télésurveillance au sein du collège.

Votants : 20

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour : 20

| III – CARTE SCOLAIRE, VIE SCOLAIRE ET SCOLARITÉ DES ÉLÈVES | Réservé à Monsieur le Directeur académique |
|--|---|
| <p>1. Présentation du programme pHARe</p> <p>Madame LAGIER présente aux membres du Conseil d'administration le programme pHARe (programme officiel de lutte contre le harcèlement scolaire), dans lequel le collège est inscrit depuis la rentrée.</p> <p>Elle en expose les objectifs, ainsi que les grandes lignes de la « méthode de préoccupation partagée » sur laquelle s'appuie le programme.</p> <p>Une équipe d'adultes (1 CPE, 2 enseignants, 2 AED et l'infirmière) est en cours de formation, et plusieurs situations ont déjà pu être réglées, avec des résultats depuis sa mise en œuvre.</p> <p>Une version rédigée du « protocole pHARe », destinée aux usagers du collège (adultes et élèves), sera présentée lors du prochain Conseil d'administration.</p> <p>2. Prévisions de ventilation de la DHG pour l'année scolaire 2023-2024</p> <p>Monsieur le Principal explique pourquoi il lui semble impossible de proposer au vote des membres, à ce moment de l'année, la structure du collège pour la rentrée prochaine ni le projet de ventilation des heures.</p> <p>En effet, la structure estimée l'an prochain serait de :</p> <ul style="list-style-type: none">- 3 classes de 6^e- 2 classes de 5^e- 3 classes de 4^e- 3 classes de 3^e <p>Cependant, l'effectif retenu par la Direction académique de 59 élèves en 5^e place le collège en limite de seuil, et ce n'est qu'en fin d'année, avec les inscriptions, que l'on pourra s'assurer du nombre réels d'élèves sur ce niveau.</p> <p>Par ailleurs, si un projet de ventilation des heures a été travaillé en conseil pédagogique avec les enseignants, les récentes annonces de la suppression d'une heure de sciences en 6^e au profit d'un soutien en français et en mathématiques, modifient les projets. Lorsque les textes officiels seront publiés, il faudra nécessairement revoir un certain nombre d'éléments.</p> <p>Il a été néanmoins décidé d'éviter à M. VELLA (en technologie) de devoir faire un complément de service à l'extérieur et il se chargera, avec Mme RAYMOND en SVT, des 3 heures de sciences en 6^e.</p> <p>Pour le projet de ventilation finale, qui sera présentée au Conseil d'administration de fin d'année, les grandes lignes resteront les mêmes que cette année :</p> <ul style="list-style-type: none">• un renforcement des horaires en français, mathématiques et histoire-géo en 6^e et en 3^e• des dédoublements en sciences sur les niveaux à fort effectif• le maintien de l'option LCE (Langue et culture européenne) en 5^e, 4^e et 3^e et de la co-animation en espagnol | |



| IV – QUESTIONS DIVERSES | Réservé à Monsieur le Directeur académique |
|--|--|
| <p>Monsieur le Principal relaie auprès des membres du conseil d'administration une interrogation légitime concernant le suivi du budget SRH au vu de la hausse des prix constaté depuis janvier.</p> <p>Pour l'instant, aucun dépassement de budget n'est apparu :</p> <ul style="list-style-type: none">• Nombre de jours de cantine :<ul style="list-style-type: none">○ 37 jours / 140 jours = 26,4 %• Dépenses de denrées :<ul style="list-style-type: none">○ 19 219,64 € / 77 466,77 € (budget 2023)○ Taux d'exécution budgétaire : 24,8 % <p>La situation reste donc saine, mais il est nécessaire de rester vigilant...</p> <p>Une deuxième question porte sur la prise en charge des intervenants bénévoles au self lors de leur venue dans l'établissement.</p> <p>Sur ce point, M. le Principal reconnaît une erreur de communication interne : il est évident que le repas des intervenants bénévoles doit être pris en charge par l'établissement, ne serait-ce que pour les remercier du temps consacré pour le collège.</p> <p>La seule chose est qu'il est nécessaire de pouvoir anticiper leur venue (qu'ils paient ou pas leur repas), aussi bien côté cuisine que côté intendance. Sur le document de préparation des interventions, sera désormais ajoutée une ligne concernant les intervenants extérieurs, leur nombre, et s'il déjeunent à la cantine ou pas.</p> | |

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Principal lève la séance à 19h30.

Le Président du Conseil d'Administration


Monsieur JEULIN


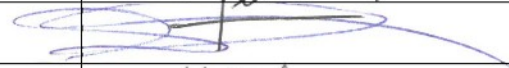
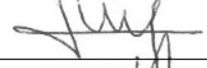
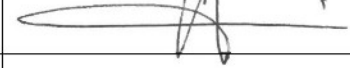
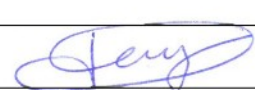

Le secrétaire de séance

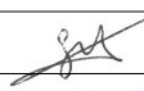

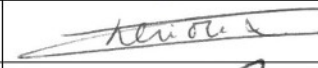

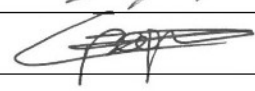

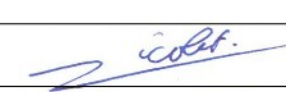
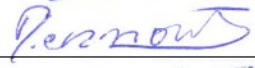




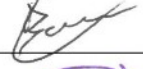

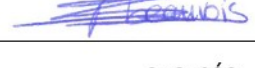

Madame JUNQUA

Séance du 21 mars 2023

Effectif réel du Conseil d'administration : 24 membres

Quorum : 13

| MEMBRES DE DROIT OU DÉSIGNÉS | | |
|--|----------------------|---|
| CHEF D'ÉTABLISSEMENT | M. JEULIN Olivier |  |
| AGENT COMPTABLE (à titre consultatif) | M. GARDE Stéphane |  |
| ADJOINTE-GESTIONNAIRE | Mme JUNQUA Corinne |  |
| CONSEILLÈRE PRINCIPALE D'ÉDUCATION | Mme LAGIER Marie |  |
| REPRÉSENTANTS DE LA COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE RATTACHEMENT | M. CAMMAL Francis | |
| | Mme DENIZOT Aude |  |
| REPRÉSENTANT DE LA COMMUNE | M. RAT Emmanuel | |
| PERSONNALITÉS QUALIFIÉES | M. BONNEFONT Bernard | |
| | M. GIRAULT Jacques |  |
| REPRÉSENTANT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES (à titre consultatif) | Mme DESCHAMPS Céline | |

| MEMBRES ÉLUS | | | |
|--|------------------------|---|---|
| | TITULAIRES | SUPLÉANTS | Signature |
| Représentants des personnels enseignants et d'éducation | Mme MORIZET Sophie | |  |
| | Mme RAYMOND Claire | |  |
| | Mme CHERIOUX Elodie | |  |
| | M. NALET Richard | |  |
| | M. PAQUIET Corentin | |  |
| | Mme LAVAL Agnès |  | |
| Représentants des personnels ASSTOSS | Mme NICOLET Natacha | |  |
| | Mme MIERMONT Virginie | |  |
| Représentants des parents d'élèves | Mme LE GOFF Sabine | |  |
| | Mme RICHARD Christelle | Mme ROBLIN Marie-Laure |  |
| | Mme VOIRIN Prescillia | |  |
| | Mme RAT Anne | |  |
| | M. BELHOSTE Vincent | |  |
| | Mme JANNOT Anne-Laure | |  |
| Représentants des élèves | Mlle BEAUVOIS Pauline | |  |
| | Mlle BARBARANT Lise | | excusée |

Nombre de membres du Conseil d'administration présents (ayant droit au vote) : 18 → 20